

a tion pour les manufacturiers du Canada, qui ne sont pas encore coalisés. L'abolition, le plus tôt possible, des droits protecteurs imposés sur les articles contrôlés par les coalitions canadiennes, est devenue une nécessité impérieuse. Les amis de la politique nationale doivent le reconnaître. Le seul remède possible est le libre-échange, et entre ces deux maux, le libre-échange ou les coalitions protégées aux dépens de la nation, nous préférons le libre-échange. Mais nous croyons que dans les conditions particulières où se trouve le Canada, la protection est absolument nécessaire.

Ainsi s'exprime un organe protectionniste.

.....mais la protection, ajoute le *Star*, accordée dans l'intérêt des coalitions, la protection destinée à enrichir davantage les monopoleurs, est une absurdité dans un pays libre; les coalitions sont protégées, la politique nationale est en danger, et il y a un autre danger à craindre dans ces immenses monopoles; ils menacent même notre liberté politique.

J'attire particulièrement l'attention des honorables membres de la droite sur ce qui suit.

Le *Star* ajoute :

Ces coalitions sont en état de souscrire libéralement au fonds des élections en puisant sur leurs grands profits, et cela en échange de la protection que leur confère la loi.

Et il ne s'agit pas, dans ce qui précède, des Etats-Unis, mais du Canada.

Le *Star* ajoute encore :

Dans l'intérêt de la moralité politique aussi bien que dans l'intérêt du consommateur canadien, les coalitions doivent disparaître.

Or, M. l'Orateur, je n'ai aucun doute que l'auteur de la présente motion ne désire pas empêcher une enquête sérieuse sur les coalitions, qui existent, nous dit-on, parmi les manufacturiers, et j'ose croire que l'honorable monsieur acceptera un amendement que je propose à sa résolution, afin que les coalitions manufacturières soient aussi l'objet de l'enquête demandée. Je crois aussi que l'auteur de la résolution atteindrait mieux son but et se conformerait davantage au désir de la Chambre, s'il ajoutait à sa motion une disposition obligeant le comité, après son enquête, de suggérer à la Chambre les changements que devrait subir la loi dans l'intérêt public, si, toutefois, de tels changements sont jugés par lui nécessaires. Je suis sûr qu'il ne demande pas la nomination du présent comité pour que ce dernier soit simplement chargé d'une enquête, sans avoir l'autorisation de cette Chambre de faire des recommandations pratiques. Dans les Etats-Unis, de tels comités existent, et je suis sûr que l'auteur de la motion ne voudrait pas que le présent comité eût pour mission de signaler seulement les abus; mais il doit vouloir aussi que ce comité suggère le remède à ces abus. Je suis convaincu, moi-même, que le seul remède à appliquer aux coalitions protégées par un tarif élevé, est la réduction de ce tarif. Mais il y a peut-être aussi des combinaisons qui ne sont pas affectées par le tarif, et qui auraient besoin d'autres remèdes. Je n'ai aucun doute que toute la Chambre serait heureuse de connaître ces remèdes. En conséquence, afin de soumettre aussi les coalitions de manufacturiers à une enquête, je propose —

Que la dite résolution soit amendée en ajoutant, après le mot "vente" dans la troisième ligne, les mots "ou de la fabrication et de la vente."

M. GUILLET: Ayant vu la présente résolution avant qu'elle fût proposée, je suis sûr, après l'entretien que j'ai eu avec l'auteur, que ce dernier voudrait que l'enquête se fit sur toutes les coalitions, qu'elles se composent de manufacturiers ou d'autres industriels. Je ne crois donc pas qu'il s'objectera à l'amendement. L'honorable monsieur qui a parlé hier soir, a su ne pas tomber dans cette erreur cence de bile que provoque ordinairement parmi les membres de la gauche, la discussion de la politique nationale. Mais nous ne devons pas nous plaindre de ce que ces honorables membres soient si mal disposés à l'égard de la politique nationale. Un jeune gars dit un jour à sa maman: "Mère, je désire que vous empêchiez ma petite sœur de pleurer chaque fois que je la frappe avec un bâton." Or, il serait aussi déraisonnable de nous plaindre de ces honorables messieurs, s'ils se montrent indignés chaque fois qu'ils

sentent le bâton de la politique nationale. On sait que les avocats de la politique nationale, dans cette Chambre et dans le pays, ont eu pour objet non seulement de stimuler l'industrie manufacturière, mais aussi de favoriser la concurrence dans ce pays. Or, l'objet patriotique de la présente résolution est d'aviser aux moyens d'empêcher toute tentative de détruire cette concurrence. Je ne crois pas que le pays voudrait mettre de côté la politique nationale.

Tout mouvement progressif est accompagné d'incidents fâcheux, comme cela a été bien prouvé déjà par ceux qui ont écrit sur les gouvernements progressifs, sur l'économie politique, et il est nécessaire de surveiller ces incidents. Il est nécessaire que les amis de la politique nationale exposent ces incidents fâcheux, afin que notre peuple ne perde pas les avantages que cette politique leur a procurés. Je maintiens que nous ne serions pas mieux si, en supprimant la protection, nous nous exposions au danger qu'offriraient des combinaisons plus puissantes encore, et dont nous ne pourrions nous défendre, tandis que nous n'avons, aujourd'hui, qu'à nous occuper de combinaisons dont nous pouvons nous débarrasser. Que disait-on dans un rapport présenté à la Chambre des Communes d'Angleterre? Les classes ouvrières ignorent souvent jusqu'à quel point elles sont endettées envers les capitalistes qui les emploient, et les immenses pertes que leurs patrons subissent volontairement pour détruire la concurrence étrangère et conserver le contrôle des marchés étrangers. On a des exemples de patrons qui pour continuer leurs opérations, ont sacrifié £300,000, et £400,000, pour lutter contre la concurrence et écraser celle-ci. Ces grands capitalistes sont les armes à employer contre les capitalistes rivaux de l'étranger. "C'est aux fabricants anglais," dit lord Brougham, "qu'il incombe de ruiner les industries étrangères à leur naissance." Or, sans la protection, c'est à de telles influences que nos industries naissantes seraient exposées, et ces industries seraient vite ruinées si l'on supprimait la protection. Il y a d'autres moyens de remédier aux abus dont on se plaint, et qui sont d'une bien faible importance, comparés aux avantages produits par la politique nationale—que celui de détruire la politique nationale elle-même. Bien qu'alarmé parfois par des rapports exagérés, le peuple n'est pas opposé à la politique nationale. Ce qu'il exige, c'est qu'il y ait une loi pour remédier aux abus partout où ils existent. Des écrivains modernes ont constaté que les civilisations les plus avancées sont sujettes aux abus dont on se plaint ici, et que nous devons par la législation prévenir la formation de combinaisons et de conspirations contre la liberté de l'industriel.

L'enquête que nous nous proposons de faire n'a pas pour objet les intérêts des manufacturiers, mais les intérêts du public, et j'espère que le gouvernement consentira à la nomination du comité proposé. Je suis certain qu'il en résultera du bien. Je suis certain que le résultat des délibérations du comité sera de mettre fin aux abus dont on se plaint, si ces abus sont tels qu'on le dit; mais nous savons que l'on a débité de grandes exagérations et de fausses représentations sur ce sujet.

Je ne crois pas que les abus dont on se plaint soient aussi graves qu'on le représente; mais le comité examinera les faits et il remédiera aux abus qu'il découvrira. Il y a eu des "rings," ou coalitions, même sous le régime du libre-échange, dans cette période que l'on appelle, à titre de comparaison, la période du libre-échange du Canada. Il y a eu des "rings" sur l'huile de charbon, il y en a eu d'autres pour la vente du sel, et il y en a eu encore d'autres sous l'administration des chefs de la gauche. Il suit de là que les abus dont on se plaint ne peuvent être attribués au tarif protecteur. Dans cette période de libre-échange, il s'est formé des coalitions qui ont élevé le prix des articles de première nécessité, et cependant le gouvernement, qui existait alors, ne les a pas supprimées. Je n'occuperai pas davantage le temps de la Chambre en appuyant la présente résolution. Ce serait préjuger la cause en attaquant ces coalitions avant